



# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers en exercice : **15**  
Date de convocation du Conseil Municipal : **10 mars 2025**  
Nombre de Présents : 14  
Nombre de Votants : 14  
Nombre de Procurations : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Tubersent (Pas de Calais), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur DERGREVE Hubert, Maire.

Étaient présents : MM DEGREVE Hubert, LAMOUR Romain, PIGNEL David, CHEVALIER Bruno, DUMONT Sylvia, BOTIN Hugues, HENRY Gauthier, PETIT Ian, THERIER Lisiane, DACHICOURT Simon, DOUCHET Florine, DELAPORTE Marc, CALON Joël, ROUTIER Christophe.

Était absente non excusée : MME VIVIEN Christelle

### **M. CHEVALIER Bruno a été élu secrétaire de séance**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

#### **✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal.

Le conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **✓ Approbation de l'ordre du jour de la séance ;**

1. Proposition de pose de caniveaux place de courteville – demande de fonds de concours
2. Création d'un poste de rédacteur territorial
3. Subventions aux associations pour l'année 2025
4. Taux d'imposition pour l'année 2025
5. Approbation du compte de gestion 2024, du compte administratif 2024 et affectation des résultats
6. Vote du budget primitif 2025
7. Questions diverses

Le conseil municipal approuve l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents.

### **1- Proposition de pose caniveaux place de Courteville**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la pose de caniveaux place de Courteville.  
Il donne lecture du devis de Leroy TP qui se monte à 8 525.00 euros HT soit 10 230.00 euros TTC.

Il est possible de demander le fonds de concours auprès de la CA2BM à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit 4 262.50 euros.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTION	MONTANT HT	%
Pose de caniveaux	8 525,00 €	FONDS DE CONCOURS CA2BM	4 262,50 €	50,00
		<b>SOUS TOTAL HT</b>	<b>4 262,50 €</b>	<b>50,00</b>
		FONDS PROPRES	4 262,50 €	50,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 525,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>8 525,00 €</b>	<b>100</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la pose de caniveaux par l'entreprise LEROY TP sur la place de Courteville et autorise Monsieur le Maire à demander le fonds de concours auprès de la CA2BM pour un montant de 4262.50 €.**

## **2- Création d'un poste de rédacteur territorial**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise que suite à l'obtention par la secrétaire de mairie de la promotion interne dérogatoire de rédacteur acté par arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2024, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'un poste permanent de rédacteur (catégorie B) à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire générale de Mairie.**

## **3- Subventions aux associations pour l'année 2025**

Les montants de subventions aux associations doivent être votés pour l'élaboration du BP 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des différentes associations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'octroi des subventions suivantes :**

OBJET	COMPTE	BENEFICIAIRE	VOTE
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION CLUB FOOT ACT	250.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION COMITE LOCAL ACPG	180.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION QUILLES	180.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION SOPHROLOGIE	180.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION SPORT ET DETENTE GYM TONIC DORDONNE	180.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	FONDATION DU PATRIMOINE	155.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	OCCE 62 ECOLE PRIMAIRE COOP SCOLAIRE	400.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION DES 3 ECOLES	180.00 €
SUBVENTION	6574 D-RF	SPA	100.00 €
SUBVENTION	6574 D-RF	APEI	100.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1905.00 €</b>

#### 4- Taux d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le maire donne lecture des bases d'impositions pour l'année 2025 ainsi que les taux d'imposition qui se présentaient de la manière suivante pour l'année 2024 et demande au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2025 :

Taux de Taxe d'habitation (sur les logements vacants) :	10.67 %
Taux de Taxe sur le foncier bâti :	35.61 %
Taux de Taxe sur le foncier non-bâti :	37.28 %

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les taux d'imposition 2025

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.**

#### 5- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025 et affectation des résultats

**Le compte de Gestion 2024** de la Commune établi par le Trésorier de la collectivité est présenté à l'assemblée.

Ce document émanant du comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice 2024, y compris celles effectuées au titre de la « journée complémentaire » dans le courant du mois de janvier de l'exercice N+1(2025).

## **Le compte Administratif 2024**

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président ; dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote »

### **Monsieur le Maire se retire de la séance et Madame THERIER Lisiane prend la présidence.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEGREVE Hubert, remplacé par Mme THERIER Lisiane après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 354 229.25 €
- Recettes de fonctionnement : 761 837.11 €
- Dépenses d'investissement : 161 999 .16 €
- Recettes d'investissement : 85 327.79 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 407 607.86 €

Soit déficit d'investissement de : 76 671.37 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

4. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement

**330 936.49 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**76 671.37 €** au compte 1068 (recette d'investissement)

### **Vote du conseil municipal :**

- **Vote du compte administratif 2024 : 13 voix « POUR »**
- **Vote du compte de gestion 2024 et de l'affectation des résultats : 14 voix « POUR »**

<b>6- Vote du budget primitif 2025</b>
--

Le conseil municipal réuni sous la présidence de DEGREVE Hubert, après s'être fait présenter le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 685 186.49 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 233 289.06 € en dépenses et en recettes

**Approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025.**

### ➤ **Regroupement Pédagogique Intercommunal**

Les inscriptions des écoles du RPI auront lieu les mardis 25 mars, 1<sup>er</sup> avril, 22 avril et 29 avril sur rendez-vous auprès de Madame Dacquin, directrice du RPI.

La fête du RPI aura lieu le 27 juin 2025 à 18h30 à la salle des fêtes de Brexent.

Les portes ouvertes du RPI auront lieu le samedi 29 mars 2025 de 10 h à 12h dans les trois écoles du RPI.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la rentrée 2025-2026, les prévisions d'effectifs pour les classes de GS-CP et CE1 CE2 seront respectivement de 16 et 19 élèves.

Suite à la décision de fermeture de classe par l'inspecteur d'académie, le conseil municipal remercie tous les intervenants qui ont contribué à conserver, pour cette année, l'intégralité des classes du RPI.

### ➤ **Déchets verts**

La benne mise à disposition des habitants jusqu'à présent ne sera plus prêtée aux administrés en raison de la difficulté à la vider dans la nouvelle plateforme d'apport des déchets verts. Les Tubersentois sont invités à apporter par leurs propres moyens leurs déchets verts à la plateforme dès qu'elle sera ouverte (lorsque la date sera connue, une information sera communiquée par voie d'affichage ainsi que sur les réseaux sociaux et le site internet de la mairie).

Le ramassage des déchets verts par les employés communaux débutera le lundi 14 avril 2025. Les habitants sont priés de mettre leurs déchets verts dans des sacs adaptés à cet effet.

### ➤ **Manifestations à venir**

Course aux œufs de Pâques :	lundi 21 avril 2025
Marche Tubersentoise :	dimanche 18 mai 2025
Fête nationale et feu d'artifice :	dimanche 13 juillet 2025

Les manifestations sportives suivantes passeront sur le territoire de la commune de Tubersent :

Le Touquet Raid Pas-de-Calais 2025 :	samedi 5 avril 2025
Sur les Traces de Napoléon :	dimanche 20 avril 2025
Randonnée des 4 saisons :	jeudi 1 <sup>er</sup> mai 2025
Tour de France :	dimanche 27 juillet 2025

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 21 h 25